

Latifa Aït-Baala

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Latifa AÏT-BAALA, Députée bruxelloise, à l'attention de Madame Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique, concernant et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

L'aspartame classé comme « peut-être cancérigène » par l'OMS

Madame la Ministre-Présidente,

La nouvelle, attendue depuis un petit temps, est tombée dans la nuit du 13 au 14 juillet : l'OMS considère que l'aspartame est « peut-être cancérigène ».

Pour rappel, l'aspartame est cet édulcorant que nous retrouvons dans de nombreux produits, depuis les années 1980, comme les boissons « light », les *chewing gums*, la glace, les yaourts, le dentifrice, les bonbons pour la gorge et j'en passe. Ces produits nous entourent au quotidien.

Entendons-nous, les risques commencent dès lors que la personne consomme de grandes quantités d'aspartame. Ainsi, pour prendre un exemple, un homme de 80kg pourrait boire entre 10 à 16 canettes de soda light par jour. Par contre, un enfant de 30kg ne pourrait en boire que 4 à 6 par jour. Ainsi, certains diététiciens nutritionnistes nous mettent en garde quant au public plus jeune.

Bien que certains de nos concitoyens se posaient déjà des questions sur les bienfaits de ce produit, nous avons aujourd'hui un consensus mondial.

Nous pourrions évidemment nous accorder sur le fait que la mesure la plus importante, à ce sujet, est de promouvoir un mode de vie sain. Néanmoins, je me permets de vous poser quelques questions complémentaires :

1. De quels chiffres disposez-vous quant à la consommation d'aspartame dans la Région de Bruxelles-Capitale ?
2. Quelles mesures avez-vous prises, suite à l'annonce de l'OMS, pour prévenir la consommation d'aspartame des Bruxellois ? Ce en particulier sur les publics les plus à risques selon les professionnels de la santé, à savoir : les enfants, les adolescents ou éventuellement les femmes enceintes et allaitantes. Je suis bien consciente que les deux premiers publics précités ne relèvent pas directement de votre compétence, mais cela ne vous empêche pas de travailler avec leurs parents ou via d'autres canaux qui les touchent directement ou indirectement.

3. Avant l'annonce de l'OMS, sur quelles mesures travailliez-vous pour réduire la consommation d'aspartame des Bruxellois ? Quels liens dans vos politiques existe-t-il entre la prévention à la consommation de sucre et celle de l'aspartame ?
4. Quelles discussions avez-vous avec les autres niveaux de pouvoir à ce sujet, notamment en CIM Santé ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Latifa AÏT-BAALA
Députée bruxelloise

